

2025/24/03/05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le vingt-quatre mars, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présent(e)s : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, GOUJARD Laurine (arrivée à 21h19, après le vote du procès-verbal du conseil municipal du 14/01/2025), LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUÉDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s excusé(e)s : LE GRAND Mickaël, LE GRAND Hicham, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc.

Procurations : LE GRAND Mickaël à PERON Alan, LE GRAND Hicham à BOURLÈS Christophe, PICARDA Styren à BOUÉDEC Jean-Michel, PHILIPPE Jean-Luc à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 13/03/2025
Convocation affichée le : 17/03/2025
Date d'un ordre du jour complémentaire et affichage : 18/03/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 23
Procuration (s) : 4

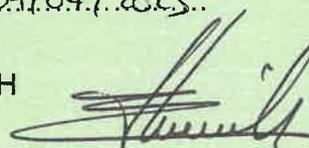
Reçu en Préfecture de VANNES le 04/04/2025

Publié ou notifié le 07/04/2025

Certifié exécutoire le 07/04/2025

A GOURIN, le 07/04/2025..

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



5- CONVENTION ENTRE LE PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) DU PAYS COB, ROI MORVAN COMMUNAUTÉ ET LA COMMUNE DE GOURIN POUR LA MISE EN ŒUVRE EXPÉRIMENTALE D'UN RÉSEAU D'AUTOSTOP MATÉRIALISÉ

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour signer la convention entre le PETR du Pays COB, Roi Morvan Communauté et la commune de Gourin, relative à la mise en œuvre expérimentale d'un réseau d'autostop matérialisé.

Face aux enjeux de mobilité en Centre Ouest Bretagne, le projet de territoire *Objectif 2040* du Pays COB prévoit le développement de solutions de déplacement en zone rurale, notamment par la mise en place de dispositifs facilitant l'autostop organisé et le transport à la demande. Cet enjeu est également



Département du MORBIHAN

partagé par l'EPCI et la commune, qui souhaitent déployer de nouvelles solutions de mobilités durables, complémentaires à l'offre de transport en commun existante.

La présente convention vise à clarifier et coordonner les rôles et les moyens alloués à cette expérimentation. Elle définit le périmètre concerné, la durée de l'expérimentation (36 mois) ainsi que les modalités pratiques de mise en œuvre du dispositif. Elle entrera en vigueur à la date de sa signature.

VU la convention jointe en annexe de la présente délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son adjoint délégué en cas d'empêchement, à signer ladite convention.

Pour extrait conforme au registre,
A GOURIN, le 24 mars 2025

Le Maire,

HERVÉ LE FLOCH.



La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.